

Les agences de notation se réglementent

Crise. Projet de durcissement du code de conduite

Les agences de notation n'auront plus le droit de participer à l'élaboration de produits financiers auxquels elles sont par la suite amenées à attribuer une note, selon un projet international de durcissement de leur code de conduite. Il s'agit de l'une des principales modifications du code de bonnes pratiques du secteur, dont la version revue et corrigée sera présentée cette semaine par l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), qui organise sa conférence 2008 à Paris. L'OICV, qui veut ainsi régler certains problèmes apparus à l'occasion de l'effondrement du marché des «subprime» l'été dernier, détonateur de l'actuelle crise du crédit, a toutefois précisé que le texte qu'elle soumettra n'aura aucun caractère obligatoire.

«Pour nous, ce code doit continuer à être adopté sur une base de volontariat. Il revient aux différents pays membres de décider s'ils veulent le traduire dans la loi», a déclaré une source proche de la réunion de l'OICV.

Certains régulateurs estiment que le secteur n'est pas assez réglementé et que les agences ont tardé à mettre en garde les investisseurs contre les risques liés aux produits financiers structurés adossés aux crédits immobiliers américains.

ATS

© Le Temps, 2008.